

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport des Landes

Ref : 2023-1369525

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR
Recteur de la région
académique de Nouvelle
Aquitaine DRAJES Nouvelle
aquitaine Rectrice de
l'académie de Bordeaux IA-
DASEN des Landes

Localisation

5 Av. Antoine Dufau à MONT-
DE-MARSAN

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 31/10/2023

Nature de l'emploi		Expérience souhaitée	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	Oui	Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Le conseiller sera chargé de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment dans les champs de la jeunesse et de l'engagement des jeunes, de l'éducation populaire, du sport et de

la vie associative

Sous l'autorité du directeur académique, il devra veiller :

- au pilotage de la mise en œuvre des politiques et des missions relevant des champs de la jeunesse, de l'engagement des jeunes, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative, telles que définies notamment dans le cadre de la directive nationale d'orientation ;
- à être référent auprès du directeur et du préfet dans la mise en œuvre de ces politiques ;
- à poursuivre la synergie des actions entre l'Education nationale et le SDJES
- à encadrer et coordonner les personnels du service et les actions réalisées

Dans ce cadre, il devra mener des actions partenariales variées et représentations liées à ces partenariats. Pour le département, des missions spécifiques sont liées au littoral et à la thématique du surf. Les horaires peuvent être atypiques, avec ponctuellement un travail en soirée et le week-end.

Profil recherché

- Compétences managériales
- Expertise dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par les structures déconcentrées du réseau académique, en particulier dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de l'engagement et de la vie associative
- Expertise dans les missions de contrôle des accueils collectifs de mineurs et des activités physiques et sportives
- Maîtrise du travail interministériel
- Capacité à piloter des projets et à assurer une conduite du changement
- Capacité d'adaptation
- Capacités relationnelles, aptitude à la communication et au dialogue social
- Disponibilité et réactivité nécessaires

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019.

Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN des Landes.

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de

titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique, et uniquement par courriel, à :
Madame la Rectrice de l'académie Bordeaux : ce.recteur@ac-bordeaux.fr

Une copie du dossier est par courriel :

- au service de la politique de l'encadrement supérieur (MPES) :
mpes.mobilite@education.gouv.fr
- au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE1-2) :
de1-2candidature@education.gouv.fr
- à la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) : ce.drajes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Personne à contacter pour tout renseignement sur l'emploi à pourvoir :
Bruno BREVET, DASEN des Landes

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

Le SDJES est un service de la DSDEN des Landes, composé actuellement de 12 personnels : le Chef de service, 2 professeurs de sport (cat A), 3 CEPJ (cat A), 4 administratifs (1 cat B et 3 cat C) et 2 contractuels (1 cat A et 1 cat C). La mission vie associative est rattachée au service.

Les partenaires fonctionnels sont : les autres services de la DSDEN et le Rectorat d'académie, Préfecture, services de l'Etat, CAF, ARS, Conseil départemental, collectivités territoriales/ EPCI, associations, DRAJES de Nouvelle Aquitaine.